



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 53136

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le nombre de personnes, fonctionnaires et contractuels, qui ont bénéficié en 2007 de plans de formation professionnelle continue, tant au sein de son ministère que des administrations et services en dépendant.

Texte de la réponse

Les services du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), hors enseignement technique agricole, mettent en oeuvre chaque année un plan local de formation répondant, d'une part, aux orientations définies par le ministère en cohérence avec les instructions interministérielles et, d'autre part, aux souhaits et aux besoins professionnels des agents. En administration centrale, ces plans sont élaborés dans chaque direction « métiers » et au secrétariat général. En services déconcentrés, ils sont bâtis par chaque direction régionale ou départementale, y compris dans les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA). Les personnels de l'enseignement technique agricole relèvent pour leur part des délégations régionales à la formation continue, qui pilotent un programme de formation élargi à l'ensemble de la communauté de travail du MAAP en région. Le nombre de jours de formation des agents du ministère est resté stable de 2006 et 2007, à 71 652 jours. 59,4 % de la communauté de travail ont été formés en 2007, soit 3,9 jours de formation par an et par agent en moyenne. Ce pourcentage tient compte des taux de formation des secteurs « hors enseignement » (80,1 % d'agents formés) et « enseignement technique agricole » (26,8 %). Le nombre de stagiaires (18 248) est stable sur trois ans. Les femmes représentent 51,9 % des stagiaires et 54,2 % des jours de formation.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53136

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6002

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8050